# RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES DE L'**AÉCSUM** :

# FOIRE AUX QUESTIONS NOUVEL ASSUREUR

PGSS AÉCSUM

AUTOMNE 2023

## 1. QU'EST-CE QUE LE RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRES DE L'AÉCSUM ?

L'AÉCSUM s'associe à Studentcare pour offrir aux étudiant·es une couverture médicale et dentaire étendue. Le Régime est conçu spécifiquement pour les étudiant·es afin de les aider à couvrir les dépenses et les services non couverts par les soins de santé provinciaux.

## 2. L'ASSUREUR DU RÉGIME A-T-IL CHANGÉ ?

Oui ! L'assureur passe de Desjardins Assurances à **GreenShield** dès le 1er septembre 2023.

## 3. QUELLES SONT LES NOUVELLES INFORMATIONS ?

- Compagnie d'assurance : GreenShield
- Numéro de contrat : PGS
- Identification de membre: PGS + numéro d'étudiant à 9 chiffres + code dépendant à 2 chiffres

  *- Code dépendant = 00 pour le membre (c'est-à-dire l'étudiant·e), 01 pour la·le conjoint·e du membre (21, 31, etc. pour les conjoint·es suivants) et 02-20 pour les enfants à charge (le plus âgé est 02, le deuxième plus âgé est 03, etc.).*

Effectif à partir du 1er septembre 2023, pour toutes les demandes de réclamations pour l'année de couverture 2023-2024.

## 4. COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION ?

- Date limite pour soumettre tes réclamations 2022-2023 à Desjardins Assurances (par la page de soumission sécurisée de Desjardins ou par la poste) : **29 novembre 2023**
- Pour tout service admissible rendu entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023, Desjardins Assurances doit recevoir tes réclamations de soins de santé, dentaires et visuelles avant la date limite du 29 novembre.
- Pour les services rendus à compter du 1er septembre 2023, tes réclamations doivent aller au nouvel assureur, GreenShield.

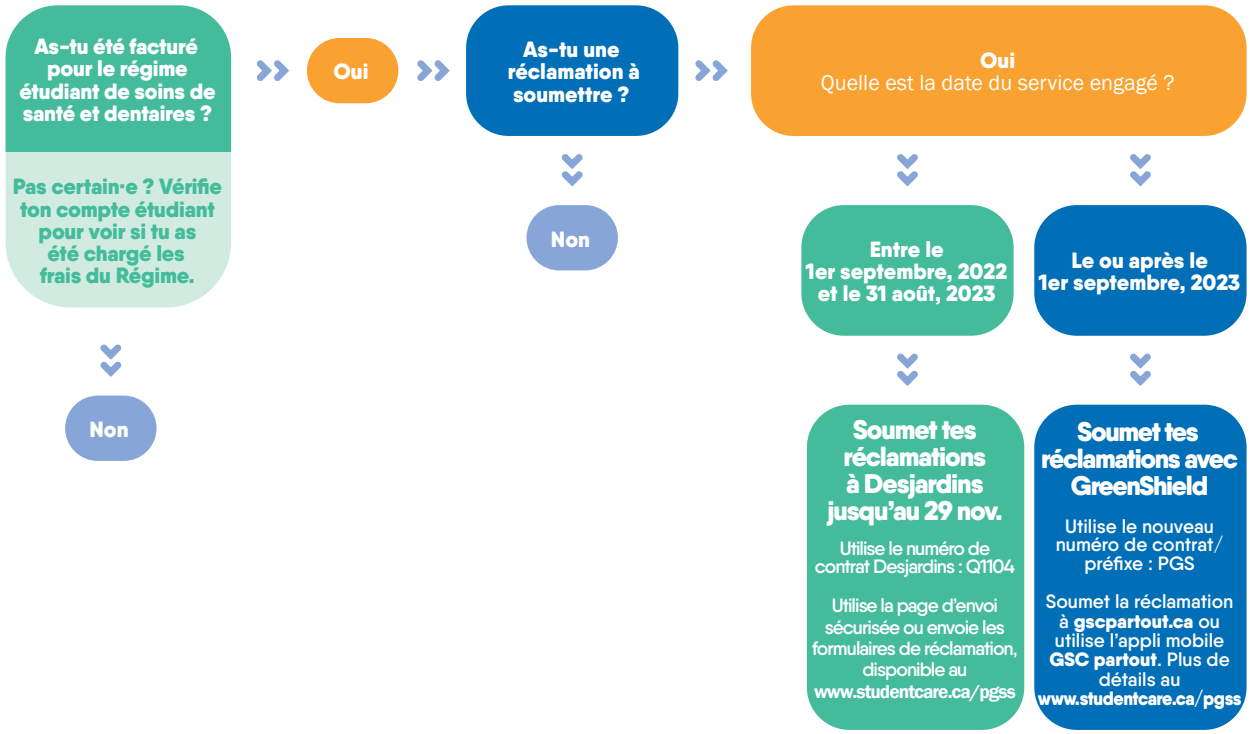

## 5. EST-CE QU'UNE NOUVELLE CARTE DE PAIEMENT DIRECT EST DISPONIBLE ?

Oui ! Dès le 1er septembre 2023, commence à utiliser ta nouvelle carte de paiement direct GreenShield dans les pharmacies ou bureaux de praticien·nes qui proposent le service de paiement direct. Tu peux télécharger la nouvelle carte sur www.studentcare.ca/pgss au début du mois de septembre.

Lorsque tu visite des praticien·nes admissibles, cette carte est le meilleur moyen de traiter ta demande immédiatement, tu n'auras donc pas à payer le montant total d'avance et à attendre d'être remboursé après avoir soumis une réclamation plus tard.

## 6. À QUI PUIS-JE DEMANDER DE L'AIDE ?

Contacte l'administrateur de ton Régime, Studentcare, à travers le Centre d'Assistance au **www.studentcare.ca/pgss**.

STUDENTCARE